PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 17 décembre 2024

Nombre des conseillers

En exercice : 19 Présents : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre,

Le conseil municipal de la commune DES VELLUIRE-SUR-VENDEE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent DUPAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 09.12.2024

<u>Présents</u>: Laurent DUPAS, Chantal JAUMIER, Serge BARREAUD, Christine BOBIN, Didier SERNAGLIA, Sabrina JUTARD, Jennifer ROUHAUD, Steve GRELAUD, Alexis MAINARD, Romain PAGEAUD, Valérie GAUFFENIC, Maïté GENAUZEAU, Alain BENETEAU, Luc GERBAUD.

Absent non excusé: Michaël HAPIOT.

<u>Absents excusés</u>: Sandrine JACQUAT (donne pouvoir à Alexis MAINARD), Maryse DE OLIVEIRA (donne pouvoir à Laurent DUPAS), Caroline POUVREAU, Adrien MARTIN.

Secrétaire de séance : Didier SERNAGLIA.

Approbation du Procès-Verbal du 20.11.2024

1- Objet : Décisions prises par le Maire

Rapporteur : Alain BENETEAU

Monsieur Alain BENETEAU, Adjoint, présente au Conseil Municipal les diverses décisions qui ont été prises du 21.11.2024 au 16.12.2024 :

DEVIS (TTC)

VEILLON – terre végétale – 720.00 €

PEPINIERE ATLANTIQUE – arbres (une naissance-un arbre) – 867.90 €

PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE – tronçonneuse – 199.00 €

BRUNEAU – fournitures administratives – 275.65 €

NEW LOC – location WC chimique – 333.18 €

MANUTAN – embouts chaises école – 68.10 €

FACTURES (TTC)

CONVIVIO – repas octobre – 2 507.67 € LECLERC – carburant – 247.12 €

HALLES DIS - fournitures halloween - 246.50 €

SAVOIR PLUS - fournitures scolaires - 268.88 €

WESCO - tables cantine - 536.47 €

PEPINIERES ATLANTIQUE – arbres – 867.90 €

VENDEE HABITAT - loyer cabinet PAYRE novembre - 1 233.33 €

COM COM - service droit des sols - 7 549.00 €

COMAT ET VALCO - tables et bancs - 2 881.49 €

LECLERC - carburant - 260.82 €

GAIGNET – pain cantine novembre – 105.00 €

ROUSSEAU – fromage cantine – 75.96 €

COLAS – compomac – 220.32 €

CBR – contrôle aire jeux – 145.20 €

NEW LOC – location mini pelle – 204.83 €

ACTIVE – contrôle peugeot expert – 68.00 €

ACSVF – formation nacelle – 480.00 €

SOULARD – transport cantine novembre – 1 032.09 €

ORANGE – internet écoles – 180.00 €

DPU

22.11.2024 – 10 rue Pierre Ballard – MARTINEAU/BRAND – 80 000€ + frais 06.12.2024 – 22 rue De Lattre de Tassigny 215 000 € + commission 06.12.2024 – 25 rue chantefoin – DUPLAN/CHERIGEL LUPU -120 000 € + frais

Le conseil municipal en prend acte.

<u>2 – Objet : Gestion du sentier pédagogique du MARAIS COMMUNAL du POIRE Votants : 16</u> Rapporteur : Laurent DUPAS

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la convention concernant la gestion du sentier pédagogique du MARAIS COMMUNAL du POIRE-sur-VELLUIRE entre la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et la commune des Velluire-sur-Vendée.

Il demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette convention et autorise le maire à la signer.

3 - Objet: Avenant n°6 - Convention de délégation RNR du MARAIS COMMUNAL du POIRE Votants: 16

Rapporteur: Laurent DUPAS

Dans le cadre de la convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du Marais Communal du Poiré-sur-Velluire, signée le 4 septembre 2020 entre le PNR Marais Poitevin et la Commune des Velluire-sur-Vendée, il est notifié dans l'article 5 que chaque année la convention sera accompagnée d'un avenant précisant les actions qui seront réalisées sur la Réserve et le montant de la participation de la Commune.

L'avenant n°6 concerne le plan de financement 2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cet avenant.

<u> 4 – Objet : Amendes de police – Travaux de sécurité</u>

Rapporteur: Serge BARREAUD

Explication du dossier par Serge BARREAUD qui sera voté à la réunion de janvier 2025

<u>5 – Objet : Demande de subvention de l'Association PARADOXART Votants : 16</u> Rapporteur : Didier SERNAGLIA

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du dossier de demande de subvention de l'Association PARADOXART – 1, rue des jardins – Velluire – 85770 LES VELLUIRE-sur-VENDEE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que la demande est présentée hors délai pour l'année 2024, décide de ne pas verser une subvention. Une nouvelle demande pourra être présentée pour l'année 2025 et sera alors examinée en même temps que celles des autres associations.

<u> 6 - Objet : Décision modificative</u> Votants : 16

Rapporteur: Laurent DUPAS

Le conseil municipal décide de voter la décision modificative afin de passer les écritures de stock du lotissement des frênes :

- Recettes de fonctionnement : + 10 624.39 euros stock final

Dépenses de fonctionnement : + 10 624.39 euros reversement excédent au budget

principal

Recettes d'investissement : + 10 624.39 euros emprunt
 Dépenses d'investissement : +10 624.39 euros stock final

Questions diverses:

- Changement de date de la réunion de conseil de janvier 2025 : elle aura lieu le mardi 14 janvier au lieu du mardi 21 janvier.
- Tour de table concernant l'année 2024
- Christine BOBIN en charge des affaires sociales fait un bilan annuel
- Point sur l'école Inauguration le 20 décembre prochain à 17h30
- Rapport de BUREAU VERITAS concernant le Pont des huttes
- Nouveau plan de gestion concernant le RNR
- Vœux du Maire 2025 le 11 janvier à 18h30 préparation de la salle le vendredi après-midi
- Projet d'une communauté d'agglomération
- Pôle de proximité : projet d'achat de jeux concernant le parcours de santé et demande de subvention
- Cambriolages des écoles
- Problème de toiture de la salle des fêtes de VELLUIRE à résoudre
- Demande de DETR pour le budget 2025

Fin de la réunion à 22h45 Le Maire, Laurent DUPAS

Le 17.12.2024

Le secrétaire, Didier SERNAGLIA

